

Opinion

BONHEUR NATIONAL BRUT

François Dufaux*

a réflexion sur une politique nationale de l'architecture doit passer par l'analyse des mesures concrètes favorisant les prestations professionnelles de qualité tout en soutenant les attentes du public, nécessaires à l'amélioration du patrimoine bâti.

Mais elle exige aussi de dresser un tableau de la situation en amont. Les politiques publiques s'appuient en effet sur des données probantes qui permettent de montrer la nécessité d'intervenir et, par la suite, de définir les lacunes à combler, les objectifs à atteindre et les critères à utiliser pour en mesurer l'impact tangible.

Jusqu'à maintenant, au Québec comme au Canada, le domaine de l'architecture n'a jamais fait l'objet d'une politique d'ensemble. Les professionnels comptent sur le cadre des lois pour définir le champ de la pratique, mais ont peu d'autorité lorsque la prescription n'est pas respectée. Malgré tout, les architectes sont indirectement concernés par diverses politiques publiques touchant l'industrie de la construction, de l'immobilier ou du génie.

Depuis 1945, la construction résidentielle fait l'objet d'une politique continue, relayée par divers programmes de financement et de normalisation, visant à favoriser, notamment, la maison unifamiliale ou la rénovation de logements. Dans les deux cas, la compétence des architectes a été marginalisée, puisqu'on l'a bien souvent remplacée par des normes et des critères applicables par des techniciens. Sur le plan historique, on constate aussi une rupture. Les archives de la Ville de Verdun, pour ne citer que cet exemple, révèlent, à travers les plans soumis au service des permis, qu'avant 1940 de nombreux immeubles résidentiels étaient conçus par des architectes.

Nouvelle bibliothèque de l'Université d'Aberdeen, Écosse, Schmidt, Hammer, Lassen architects

Le premier défi d'une éventuelle politique de l'architecture sera d'établir un état des lieux à partir de données « objectives ».



En parallèle, certains pays élaborent des politiques résidentielles qui encouragent l'intervention des architectes. Dans les années 1950, dans le cadre de l'adoption d'une politique pour la construction unifamiliale, le Danemark impose ainsi le recours aux services d'un architecte comme condition du financement hypothécaire. À l'inverse, la part marginale des architectes québécois et canadiens dans le marché résidentiel apparaît donc, au moins en partie, comme le résultat de politiques publiques.

La situation des ingénieurs au Québec est tout autre. Sans vraiment définir une politique particulière, l'État québécois a, depuis plusieurs décennies, adopté un ensemble de mesures pour soutenir les firmes de génie-conseil, depuis les grands projets d'Hydro-Québec jusqu'aux divers contrats d'infrastructures du ministère des Transports. Ainsi, sans engagement formellement énoncé, le milieu du génie a bénéficié de l'appui structurel d'un gouvernement qui, récemment encore, lui demandait d'être juge et partie pour définir les mandats, leurs conditions, leur réalisation... tout en évaluant les dépassements de coûts.

Cette situation a généré des problèmes de gestion des fonds publics et de qualité des réalisations qui continueront d'être débattus dans les prochains mois, en commission d'enquête ou ailleurs sur la place publique. Elle démontre toutefois qu'une politique publique favorable à un secteur d'activité doit définir des objectifs et s'appuyer sur des données mesurables afin d'évaluer son impact.

Une politique publique est rarement univoque. En d'autres mots, elle ne cherche pas précisément à favoriser un seul groupe d'acteurs, mais elle tend à poser un nouvel équilibre entre les forces en présence. Les politiques québécoises et canadiennes en matière de cinéma et de télévision, par exemple, cherchent à soutenir la production nationale par l'aide à la scénarisation, la production et la diffusion. Elles n'excluent pas pour autant la présence dominante des producteurs et des diffuseurs américains, ni la place marginale occupée par le cinéma d'outre-mer.

La nécessité d'un état des lieux

Le premier défi d'une éventuelle politique de l'architecture sera d'établir un état des lieux à partir de données «objectives», c'est-à-dire de quantifier et de qualifier la contribution des architectes et d'expliquer en quoi une participation accrue de leur part favoriserait le développement et le bien-être de leurs concitoyens. La position peut sembler facile à argumenter, mais encore faut-il pouvoir la soutenir avec des faits. La plupart des statistiques, pourtant nombreuses, sur la production immobilière ou l'industrie de la construction se révèlent pauvres ou muettes quand vient le temps d'aborder la part des architectes.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral, dans ses statistiques, compare les services professionnels du génie avec ceux de l'architecture sans tenir compte de la disparité des effectifs, de la taille des entreprises, des contrats et des revenus. Pour sa part, le gouvernement du Québec place les architectes dans le monde des arts et de la culture où ils semblent constituer une forme de groupe privilégié sur le plan économique.

Devant l'indifférence gouvernementale, soulignons l'initiative de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), qui a publié une étude comparative sur les taux horaires des employés des firmes d'architecture à partir d'un vaste échantillon. C'est un premier pas qui permet de passer d'une discussion « théorique » sur la perception de la profession à un échange factuel sur les conditions économiques des salariés.

Plusieurs zones grises demeurent. Par exemple, quelle part réelle du marché de la construction est sous la responsabilité des architectes? Leur prestation a-t-elle un effet sur le coût de construction? Question plus importante encore, est-ce qu'un architecte apporte une valeur ajoutée qui assure la rentabilité du projet? Quant aux contrats publics accordés au plus bas soumissionnaire, quels sont le coût réel de construction et la valeur des honoraires des différents professionnels? Comment s'établissent les coûts d'entretien et ceux des ajustements quand le gestionnaire respecte les plans, ou quand il procède à des économies sur le chantier?

Ces quelques questions illustrent – trop brièvement – à quel point, collectivement, nous avons une compréhension incomplète de l'état des lieux, des pratiques et de la contribution que les architectes peuvent apporter à la société. Or, c'est la condition première d'une politique publique: démontrer comment elle peut construire le bonheur national brut de la société.

* Architecte et professeur associé, École d'architecture de l'Université Laval